

REBECQ

à la une

COVID-19

Dossier spécial

Marché hebdomadaire

Chaque vendredi à Rebecq

DISTRIBUTION D'ARBRES

Réservez votre 28 novembre

Les informations contenues dans ce numéro étaient valables au 6/11/2020 mais sont susceptibles d'avoir changé vu les évolutions de la pandémie.

Commune et CPAS accessibles UNIQUEMENT sur rendez-vous.



N° 71 - Novembre 2020

 **Rebecq**

Édito



A l'heure de rédiger cet éditto, je sors d'une réunion virtuelle avec le Gouverneur et les autres Bourgmestres de notre Province, et les nouvelles restent préoccupantes. Le virus continue de se propager et nos services de santé saturent un peu plus chaque jour. Pourtant, je garde l'espoir que nous traverserons cette nouvelle crise, tous ensemble, en respectant les mesures prises, même si elles sont difficiles, en appliquant les gestes barrière, partout, tout le temps. C'est la seule solution pour freiner le virus et protéger les personnes les plus vulnérables.

Tout le monde en a assez des privations, des restrictions, aucun d'entre nous n'abandonne de gaieté de cœur ses loisirs, son travail, son sport, les petits moments de convivialité autour d'un verre ou d'une bonne table... Pourtant, c'est notre santé à tous qui est en jeu, celle de nos aînés, particulièrement, et nous devons tenir bon, et continuer à garder nos distances plutôt que de les serrer dans nos bras, histoire de pouvoir ensuite profiter de longues années à leurs côtés.

A l'heure où vous lirez ces lignes, j'espère qu'une éclaircie se présentera et que nous aurons réussi, tous ensemble, à limiter les dégâts, pour pouvoir à nouveau envisager un avenir plus serein. Mais, en attendant, je vous souhaite à toutes et tous beaucoup de courage pour traverser ces semaines difficiles, protégez-vous, protégez les autres.

Dans les limites du possible, les services communaux continuent à vous servir au mieux, même en télétravail, sur rendez-vous ou par téléphone, afin de ne laisser personne au bord du chemin en ces temps de solitude et d'angoisses.

Et pour les mettre à l'honneur en cette période où ils sont éloignés de leurs proches, nous avons choisi d'offrir cette couverture du journal communal à nos seniors de la Maison de Repos, pour leur dire que nous pensons à eux, que nous ne les oublions pas.

Patricia VENTURELLI
Bourgmestre

Spécial covid-19

Coronalert une app gratuite POUR VOTRE TÉLÉPHONE PORTABLE



L'app nous aide à nous protéger mutuellement et à freiner la propagation du coronavirus (Covid-19). L'app Coronalert utilise la technologie pour accélérer la détection des contacts en Belgique.

L'app permet :

- ▶ de savoir si vous avez été en contact étroit avec un autre utilisateur de Coronalert qui a été testé positif au coronavirus, sans savoir de qui il s'agit ;
- ▶ d'avertir anonymement vos contacts étroits si vous avez vous-même été testé positif au coronavirus ;
- ▶ d'accélérer collectivement la détection des contacts ;
- ▶ d'aider à stopper la propagation du virus.

1. Mettez votre téléphone au travail

Coronalert s'inscrit dans une stratégie plus large de détection des contacts. L'app utilise la technologie Bluetooth et l'échange de "codes aléatoires" anonymes. Elle enregistre automatiquement :

- ▶ le "code aléatoire" anonyme émis par le téléphone d'une personne avec laquelle vous avez été en contact étroit, et sur lequel l'app est également installée ;
- ▶ la distance entre votre téléphone et celui de l'autre utilisateur de l'app ;
- ▶ la durée de tout contact étroit entre votre téléphone et celui de l'autre utilisateur de l'app.

Lorsqu'un utilisateur de Coronalert est contaminé, il publie anonymement dans une base de données centrale les "codes" que son téléphone a émis au cours des derniers jours. Plusieurs fois par jour, Coronalert compare les "codes" anonymes du serveur central avec les "codes" anonymes présents sur votre téléphone, en provenance des téléphones des autres personnes avec lesquelles vous avez été en contact étroit les derniers jours.

S'il s'avère que votre téléphone se trouvait pendant au moins 15 minutes à moins de 1,5 mètres du téléphone d'un utilisateur Coronalert contaminé, vous recevez une alerte indiquant que vous avez eu un contact à risque. L'app exécute cette action complètement en arrière-plan. Cela signifie que vous pouvez utiliser votre téléphone normalement.

2. Alerte automatique en cas de contact à risque

Si l'app constate que vous avez été en contact étroit avec une personne testée positive au coronavirus, vous recevez une alerte. L'alerte apparaît à deux endroits, de manière à avoir la certitude que vous la voyiez.

- ▶ 1. L'alerte apparaît sous forme de notification sur l'écran d'accueil de votre téléphone.
- ▶ 2. L'alerte apparaît dans l'app. Vous avez ainsi la certitude de la voir dans l'app au cas où vous avez raté ou supprimé la notification. Cette notification ne disparaîtra pas, sauf si vous la supprimez vous-même.

3. Une technologie sûre et strictement anonyme

- ▶ À chaque contact étroit entre plusieurs utilisateurs de Coronalert, les téléphones échangent anonymement des "codes aléatoires". Ces "codes" en provenance d'autres téléphones sont stockés localement sur votre appareil pendant un délai maximal de 14 jours. Si un utilisateur de l'app est testé positif au coronavirus, vous serez averti que vous avez eu un contact étroit.

Ni plus, ni moins. Vous ne savez donc pas où, quand ou avec qui.

Coronalert ne contient jamais d'informations sur :

- ▶ votre identité ;
- ▶ les personnes que vous avez rencontrées ;
- ▶ les endroits que vous avez fréquentés ;
- ▶ les personnes testées positives au coronavirus.

5. Vous avez reçu un rapport avec un résultat de test positif ?

Alors, prévenez les autres !

Grâce à Coronalert, vous serez immédiatement informé lorsque le laboratoire annoncera le résultat de votre test.

Le test est-il négatif ? Bien ! Suivez les conseils supplémentaires sur la quarantaine. Vous vous sentez malade ? Contactez ensuite votre médecin traitant.

Votre test est-il positif ? Vous êtes infecté et vous devez donc rester chez vous en isolement pendant au moins 7 jours. Ne quittez pas votre domicile tant que les symptômes ne sont pas passés. Il est maintenant très important que vous protégiez les autres dès que possible. Vous pouvez le faire via l'application.

Avec le résultat du test, il vous sera demandé une fois de partager vos codes aléatoires, pour les jours où vous avez été infecté. Les utilisateurs de l'application avec lesquels vous êtes entré en contact étroit recevront alors un avertissement anonyme. Ils ne savent jamais que ça vient de vous.

LE COVID-19

Le Covid-19 est un nouveau virus très contagieux. Vous pouvez facilement contaminer d'autres personnes ou être contaminé.

POURQUOI FAUT-IL RESTER À LA MAISON AUTANT QUE POSSIBLE?

- ▶ Si nous restons tous à l'intérieur, le virus se répand moins rapidement.
- ▶ Si nous restons en bonne santé, moins de personnes devront aller à l'hôpital. Nous protégeons donc les personnes qui tombent rapidement malades. Les médecins et infirmiers seront moins sous pression.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES?

Les symptômes les plus importants sont :

- ▶ La fièvre, la toux et les problèmes respiratoires.
- ▶ Parfois, le nez bouché, le mal de gorge et la diarrhée.

Vous avez l'un de ces symptômes? Appelez votre médecin généraliste.

Certaines personnes sont porteuses du virus mais n'ont pas de symptômes. Il est donc très important de respecter les mesures et de rester à la maison autant que possible

COMMENT LE VIRUS SE PROPAGE-T-IL?

Lorsque vous toussiez ou éternuez, de petites gouttelettes sont projetées dans l'air, jusqu'à 1 mètre de distance. Elles peuvent donc atteindre d'autres personnes ou des objets.

Comment êtes-vous contaminé? En respirant les gouttelettes ou en les transmettant à votre bouche, votre nez ou vos yeux via vos mains.

Que devez-vous faire ?

- ▶ Portez le masque
- ▶ Gardez une distance d'1,5 mètre avec les autres personnes.
- ▶ Lavez-vous régulièrement les mains, surtout si vous venez de toucher une surface que beaucoup de gens ont touchées, comme une poignée de porte ou un bouton d'ascenseur.

Y A-T-IL UNE VACCINATION OU UN TRAITEMENT CONTRE LE VIRUS ?

Personne n'a d'anticorps ou n'est immunisé contre le virus. Il n'y a pour le moment pas non plus de vaccin. Les médecins et scientifiques font actuellement des recherches sur le virus. Ils analysent chaque cas et en apprennent plus chaque jour, afin de développer un traitement efficace.

Vous êtes malade et vous n'êtes pas à l'hôpital? Le paracétamol est le médicament le plus adapté contre la fièvre et la douleur.

Certaines organisations criminelles vendent des médicaments contrefaits ou illégaux contenant de la chloroquine. Il n'y a pas de garantie que ce médicament soit sûr ou efficace. Il se peut qu'il soit mauvais pour votre santé. N'en achetez pas!

COMMENT POUVEZ-VOUS VOUS PROTÉGER?

- ▶ Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.
- ▶ Gardez 1,5 mètre de distance avec les autres personnes.
- ▶ Ne touchez pas votre visage.

Un congé quarantaine CORONA POUR LES PARENTS



Ce congé sera accessible aux parents sur présentation d'une attestation de la crèche, l'école ou le centre d'accueil qui confirme la fermeture de l'institution, et ne devra pas faire l'objet de l'accord de l'employeur.

Le congé pourra être pris à temps plein et concernera les enfants mineurs et les enfants souffrant d'un handicap. Le travailleur maintient ce droit tant que l'enfant concerné ne peut pas retourner à la crèche, à l'école ou au centre d'accueil pour personnes handicapées qu'il fréquente habituellement.

Par rapport au congé parental corona, l'indemnité pour le travailleur sera revue à la hausse et sera équivalente au chômage temporaire corona, soit 70 % de la rémunération perdue, montant auquel s'ajoute une indemnité journalière de 5,63 euros.

La loi vise à répondre à une urgence à laquelle sont confrontés un nombre croissant de parents. Elle entrera en vigueur avec effet rétroactif au 1er octobre et s'appliquera jusqu'au 31 décembre. Le gouvernement dispose de la possibilité de prolonger la mesure.

Pour les indépendants, le mécanisme du droit passerelle sera activé.

Un responsable Covid-19 dans toutes les structures

En vertu de l'article 6 de l'arrêté du Gouverneur, toute structure formelle, ou informelle (asbl, association de fait, etc.), dans les secteurs du loisir, des sports, de l'éducation permanente, de la culture, doit désigner un responsable Covid-19.

Le nom et les coordonnées de ce responsable doivent être communiqués au bourgmestre.

Cette mesure vise la prise de conscience qu'il faut responsabiliser quelqu'un dans chaque structure plutôt que d'exercer un contrôle.

PERMIS PROVISOIRES prolongés



Les permis de conduire européens (et donc aussi belges) qui expirent après le 31 janvier 2020 et avant le 1er septembre 2020 sont prolongés de 7 mois. Cette prolongation est valable dans l'ensemble de l'UE. Cela concerne aussi bien la date d'expiration du permis de conduire (mention 4b sur le recto) que la date de fin de validité des catégories (au verso, dans la colonne 11). Les codes 95 qui sont mentionnés en regard des catégories de groupe C et D sont aussi prolongés de 7 mois s'ils expirent après le 31 janvier et avant le 1er septembre 2020. Cela concerne également les formations continues dont la validité de 5 ans expireait après le 31 janvier et avant le 1 septembre 2020.

Au niveau belge

Les permis de conduire provisoires sont prolongés jusqu'au 31 décembre 2020 s'ils expirent après le 15 mars 2020. Cette prolongation s'applique uniquement pour les permis de conduire provisoires.

Une aide de 12,50 € pour chaque ménage

Dans le cadre du service minimum, en payant sa taxe sur l'enlèvement et le traitement, des immondices, chaque ménage a droit à un rouleau de sacs poubelles « prépayé ». La Commune attribue donc un rouleau de sacs poubelles de 60l aux ménages ayant payé leur taxe immondices 2020.

Cette année, en raison de la lourde crise sanitaire liée au Covid-19 et afin d'aider tous les ménages de la Commune, le Conseil communal a décidé d'offrir à chaque ménage un deuxième rouleau de sacs poubelles, ce qui signifie pour chaque ménage une aide concrète de 12,50 €.

En pratique, comment faire pour obtenir votre rouleau de sacs poubelles ?

- - Payez votre taxe immondices 2020
- - Munissez-vous de votre preuve de paiement et de votre avertissement extrait de rôle contenant toutes les informations nécessaires
- - Présentez-vous à l'accueil de la Maison communale du lundi au samedi de 8h45 à 11h45 ou le mercredi de 13h30 à 15h30 et retirez votre rouleau de sacs.

Infos : Accueil - 067/28.78.11

Indépendants :

DEMANDEZ VOS PRIMES COMMUNALES !

Le Conseil communal a décidé en sa séance du 1er septembre 2020 d'octroyer une indemnité aux entreprises rebecquoises impactées par la crise du COVID 19 afin de les aider dans cette période difficile :

L'intervention sera la suivante :

500€

Pour les entreprises / indépendants qui ont bénéficié de l'indemnité de 5.000€ versée par la Région.

250€

Pour les entreprises / indépendants qui ont bénéficié de l'indemnité de 2.500€ versée par la Région

350€

Pour les entreprises / indépendants qui ont bénéficié de l'indemnité de 3.500€ versée par la Région

Qui y a droit ?

Toutes les entreprises et tous les indépendants ayant leur unité d'établissement sur Rebecq.

Comment procéder ?

Faire parvenir à la Commune :

- ▶ le formulaire de demande et
 - ▶ la preuve de l'obtention de la prime régionale avec le montant octroyé (virement bancaire, lettre d'octroi,...).
- via l'adresse mail info@rebecq.be ou par courrier (AC Rebecq, rue Docteur Colson, 1 - 1430 Rebecq).

Nouveauté depuis le conseil du 22/10/2020 :

Les interventions communales peuvent maintenant être cumulées.

Comment doivent procéder les entreprises qui ont bénéficié de deux primes régionales ?

▶ **1^{er} cas** : Vous avez déjà rentré deux demandes d'intervention auprès de la Commune : vous n'avez rien à faire, les services Communaux feront le nécessaire pour vous payer les 2 interventions communales.

▶ **2^{ème} cas** : Vous n'avez rentré qu'une seule demande d'intervention auprès de la Commune.

Il vous faut alors, pour la 2^{ème} prime obtenue, faire parvenir à la Commune :

- ▶ le formulaire de demande et
- ▶ la preuve de l'obtention de la prime régionale avec le montant octroyé (virement bancaire, lettre d'octroi,...).

→ via l'adresse mail info@rebecq.be ou par courrier (AC Rebecq, rue Docteur Colson, 1 - 1430 Rebecq).



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME COMMUNALE "Aide entreprises / indépendants" - Covid-19



Je soussigné (NOM, PRENOM)

sollicite de la Commune de Rebecq le paiement d'une indemnité communale complémentaire à l'indemnité régionale d'aide accordée à mon entreprise / ma profession :

NOM :

Numéro d'entreprise :

Adresse de l'entreprise : rue et n°

Code postal, localité 1430 Rebecq

Téléphone :

Mail :

Je sollicite une prime de :

- 500€ (car j'ai bénéficié de l'indemnité de 5.000€ versée par la Région).
- 250€ (car j'ai bénéficié de l'indemnité de 2.500€ versée par la Région).
- 350€ (car j'ai bénéficié de l'indemnité de 3.500€ versée par la Région).
- Je joins en annexe la preuve de l'obtention de la prime régionale avec le montant octroyé (virement bancaire, lettre d'octroi,...).

Je souhaite que la prime soit versée sur le numéro de compte bancaire suivant :

BE																			
----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date:

Signature :

Le mot du Président DU C.P.A.S.



A l'heure où ce numéro de votre journal communal est mis en page, la situation sanitaire est très difficile et les mesures mises en place de plus en plus contraignantes, pour tenter d'enrayer la progression de la pandémie et d'éviter la saturation de nos structures hospitalières. Même s'il est évidemment primordial de préserver au maximum la santé de tous, ces mesures sont très douloureuses pour beaucoup de citoyens : au niveau financier pour tous ceux qui voient diminuer leurs revenus suite aux fermetures successives, mais aussi au niveau psychologique et humain, car nul n'est armé pour vivre ainsi dans l'angoisse permanente, la solitude, le désespoir.

Le confinement en mars avait au moins eu lieu sous le soleil et profiter du jardin ou de la nature avait été pour beaucoup l'unique source de consolation. Mais, en cette fin d'automne, les journées sont plus courtes, plus nuageuses, la nuit tombe plus vite. Plus que jamais, ayons une pensée pour toutes les personnes qui traversent ces moments difficiles seules.

Notre CPAS est à vos côtés, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir une aide. Ne craignez pas le jugement ou la stigmatisation. Le CPAS existe pour permettre à chacune et chacun de vivre selon les principes de la dignité humaine, et durant la période de crise mondiale que nous sommes en train de traverser, le CPAS peut vous fournir ce soutien ponctuel, ce petit coup de pouce en attendant des jours meilleurs.

Marino MARCHETTI

Nos services sont accessibles

► ASSISTANTS SOCIAUX :

- **Fabrice ANKAERT**: 067/67.06.68
fabrice.ankaert@cpas-rebecq.be
- **Lucie GEORGES**: 067/63.90.13
lucie.georges@cpas-rebecq.be
- **Lucie PISTILLO**: 067/63.74.35
lucie.pistillo@cpas-rebecq.be
- **Sarah QUIQUANOIS**: 067/63.79.46
sarah.quiquanois@cpas-rebecq.be
- **Nathalie BONAVENTURE** : 067/63.67.04
nathalie.bonaventure@cpas-rebecq.be

► AGENTS D'INSERTION :

- **Gwenaëlle SCOYET**: 0478/79.21.38
gwenaelle.scoyet@publilink.be
- **Christelle DELMEE** : 0486/04 65 85
christelle.delmee@publilink.be

► TUTEUR ÉNERGIE :

- **Julien VERHAEGEN** : 0472/73.11.25
julien.verhaegen@cpas-rebecq.be

► MAISON DE REPOS : Secrétariat : 067/63.63.79

► SERVICES D'ACCUEIL DE L'ENFANCE :

- MCAE de Rebecq : 067/89.39.90
- MCAE de Quenast : 067/67.01.40
- Crèche de Bierghes : 02/395.87.26

► ADMINISTRATION GÉNÉRALE: Secrétariat général: 067/67.04.59 cpas.rebecq@cpas-rebecq.be

L'action "Noël solidaire" s'adapte AUX MESURES SANITAIRES !



Au vu de la recrudescence du Covid-19 et afin de préserver le plus grand nombre de citoyens, la commune et le CPAS en charge du projet depuis plusieurs années ont décidé de modifier cette année la formule de Noël solidaire. Le traditionnel repas à la salle de Wisbecq n'aura pas lieu en 2020 mais l'équipe organisatrice mettra tout en œuvre pour perpétuer l'esprit de Noël sous forme d'un panier de fête à destination des personnes isolées et des familles précarisées. Il paraîtrait même que le Père Noël viendra en personne livrer à domicile les paniers de fête le samedi 19 décembre en journée.

Les dons financiers sont bien entendu encore toujours les bienvenus pour nous permettre d'y arriver tous ensemble... Pour faire un don : le numéro de compte est BE91 0910 0089 7176 au nom du CPAS de Rebecq. (Indiquez comme communication : Noël solidaire).

Nous espérons que l'édition 2021 pourra avoir lieu à nouveau sous forme d'un repas festif et convivial. Nous croisons les doigts et nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année !

101 ans, JOYEUX ANNIVERSAIRE Madame Arcq



Madame Emilia ARCQ est née le 26 septembre 1919 à Wauthier-Braine. Veuve de Monsieur Ernest Lefebvre, elle coule aujourd'hui des jours paisibles à la Résidence d'Arenberg. A l'occasion de ses 101 ans, les autorités communales lui ont transmis un bouquet de fleurs de la part du Palais Royal, qui tient ainsi à accompagner en pensée tous les centenaires belges. C'est Marino Marchetti, Président du CPAS, qui s'est chargé de lui remettre ce joli présent.

Les ateliers du CPAS

AMÉLIORER SON BIEN-ÊTRE ET ROMPRE L'ISOLEMENT

Depuis plusieurs années, notre centre, avec le soutien de la Province du Brabant wallon, développe des actions visant à agir contre l'isolement des aînés en améliorant leur mode de vie et leur santé.

Avec la crise sanitaire, nos ateliers ont pour la plupart été suspendus d'avril à août 2020. Ils avaient repris en septembre, mais fin octobre, l'évolution de la pandémie nous a conduits à prendre une nouvelle disposition d'arrêt momentané.

C'est un coup dur pour certains qui sont à nouveau plongés dans la solitude.

Dans l'attente de jours meilleurs, nous tenons à rappeler les spécificités de notre initiative en espérant pouvoir reprendre dès que la situation nous le permettra.

Ainsi, il convient de souligner la gratuité des ateliers qui se déroulent d'ordinaire de septembre à juin.



- **L'atelier culinaire** vise à redonner l'envie de cuisiner aux personnes seules. L'accent est mis sur le recours aux produits locaux et à la découverte d'ingrédients propres à une alimentation durable, peu coûteuse et responsable. L'atelier est mené par un cuisinier, le tout dans une ambiance agréable et détendue.



- **Les ateliers « bien-être »** abordent une thématique souvent laissée de côté : « prendre soin de soi », s'occuper de soi pour se sentir mieux physiquement et mentalement. Un atelier par mois est prévu tout au long de la

saison 2020-2021.

- **L'atelier prévention des chutes** vise, comme son nom l'indique, à limiter les risques de chute. Cette action propose une approche théorique et pratique. Le volet théorique permet d'aborder les différents facteurs de risque, d'analyser les dangers liés au domicile et de définir les moyens ou mesures correctives. Le volet pratique se centre sur la nécessité de maintenir une activité physique. On y travaille l'équilibre, la force musculaire, la souplesse, les réflexes, la coordination ainsi que la qualité de la marche. Les participants sont encadrés par un professeur d'éducation physique. Cette activité se tient au Hall Omnisport de Rebecq chaque semaine le lundi ou le jeudi de 13h à 14h30.

- **L'Atelier « Entre Nous »** se tient tous les lundis matin de 9h30 à 12h00 dans les locaux de la Maison des Jeunes. Cet atelier est mené par une animatrice de l'asbl « Laïcité Brabant wallon » avec laquelle notre Centre est conventionné. Ce projet d'assistance moral vise l'acquisition d'un sentiment de mieux être, d'une certaine forme d'autonomie ainsi que le développement de l'estime de soi. Il s'agit ici de rassembler des personnes souffrant de solitude autour d'activités artistiques et culturelles.

Nous disposons également d'un atelier « consommériste » destiné aux personnes rencontrant des difficultés pour gérer leur budget. Celui-ci est animé par le « Service Actions sociales du Brabant ». Il s'agit de sensibiliser chacun à la problématique du surendettement et de la surconsommation. Cet atelier est ouvert à tous.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces ateliers, n'hésitez pas à nous contacter : Atelier bien-être et culinaire : Madame Georges L. au 067/63.90.13.

Atelier Prévention des chutes : Monsieur ANKAERT F. au 067/6.06.68.

Atelier Consommériste : Madame Bonaventure N. au 067/63.67.04

Atelier « Entre Nous » : Madame Buscema E. au 0491/39.19.59

Avez-vous droit

À UNE ALLOCATION de chauffage ?

Le Fonds social chauffage intervient partiellement dans le paiement de votre facture d'énergie si vous rencontrez les deux conditions énoncées ci-dessous :

- **1 Vous vous chauffez avec du gasoil de chauffage, du pétrole lampant (type c) ou du gaz propane** (attention, le Fonds n'intervient pas pour le gaz naturel fourni par le réseau de distribution de ville, ni pour le gaz propane en bonbonne, ni pour le gaz butane en bonbonne).
- **2 Soit, vous avez droit à une intervention majorée de l'assurance maladie Invalidité en tant que titulaire du statut BIM** pour autant que les membres de votre ménage soient également bénéficiaires du statut BIM ou que la totalité des revenus imposables bruts du ménage ne dépasse pas 19.566,25 € majorés de 3.622,24 € par personne à charge.
- **Soit, vous ne disposez pas du statut BIM mais vos revenus imposables bruts sont inférieurs ou égaux à 19.566,25 € majorés de 3.622,24 € par personne à charge.** Attention, le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.
- **Soit, le ménage fait l'objet d'une médiation de dettes ou d'un Règlement collectif de dettes** et il se trouve dans l'incapacité de payer sa facture de chauffage.

Si tel est votre cas, alors nous vous invitons à vous présenter au CPAS dans les 60 jours maximum suivants la livraison muni d'une vignette mutuelle pour chaque membre du ménage, d'une copie de votre carte d'identité, d'une copie de la facture et des documents permettant de déterminer votre niveau de revenu (le dernier avertissement extrait de rôle).

Les 1.000 km du Fair-Play pour mettre à l'honneur LES HÉROS DE LA CRISE SANITAIRE.

En septembre dernier, chaque commune était invitée par l'asbl Panathlon Wallonie-Bruxelles à participer au grand relais, visant à relier les communes de Wallonie en parcourant plus de 1.000 km.

L'objectif était de remercier les héros actifs durant la crise du Covid-19. A cette occasion, des personnalités du sport, des médias, du monde politique, du secteur culturel et des citoyens ont revendiqué leur attachement au Fair-Play et au respect dans le sport.

A pied ou à vélo, valides et moins valides, les sportifs se sont relayés pour relier des lieux symboliques de la crise Covid-19 (hôpitaux, maisons de repos...).

A Rebecq, c'est le médaillé olympique junior Quentin Mahauden qui a réalisé le parcours, reliant successivement le dépôt communal, la Résidence d'Arenberg, la Maison Communale et le Hall Omnisports, avec dans chacun de ces lieux la mise à l'honneur symbolique d'un acteur de la crise, représentant tous les travailleurs ayant œuvré sans compter au service de la population pendant le confinement. En effet, tout au long de ces mois très difficiles, les milliers d'anonymes ont travaillé, donné, se sont dévoués corps et âme, parfois de manière visible comme pour les professions médicales qui ont soudain ainsi retrouvé le feu des projecteurs et la reconnaissance des citoyens, mais aussi souvent dans l'ombre, comme les services administratifs, les services chargés des dossiers des citoyens touchés par la crise, les mutuelles, les syndicats, les services publics dans leur ensemble, qu'il s'agisse du ramassage des déchets, de la délivrance des codes Pin des cartes d'identité pour permettre le télétravail, des services de police pour faire respecter les mesures dans le dialogue, du secteur commercial qui a dû se réinventer...

Ainsi, le personnel de la Maison de Repos, du CPAS, de la Commune et de la Police a été remercié et a reçu une plaque commémorative offerte par l'asbl Panathlon-Wallonie, pour symboliser l'investissement du service public tout au long de la terrible crise sanitaire.

A travers ce passage du Panathlon à Rebecq, c'est un peu tous les citoyens qui ont été mis à l'honneur, tous ceux qui se sont préoccupés de leur voisin, d'une personne âgée esseulée, tous ceux qui ont donné de leur temps, de leur énergie, de leur écoute.



Distribution d'arbres

Distribution gratuite d'arbres
ce 28.11.20 au Petit-Moulin d'Arenberg

Comme chaque année, Objectif Nature (PCDN de Rebecq) organise une distribution d'arbres à l'occasion de la semaine de l'arbre.

Cette année, les arbres sont offerts par la Région wallonne. 3 arbres (3 essences différentes) par ménage seront à choisir parmi les essences suivantes :

- | | |
|-------------------|----------------------|
| ▶ Charme | ▶ Poirier sauvage |
| ▶ Noisetier | ▶ Cassis |
| ▶ Hêtre | ▶ Groseillier |
| ▶ Pommier sauvage | ▶ Framboisier |
| ▶ Prunellier | ▶ Pommier basse-tige |

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire et il n'est pas possible de réserver les arbres à l'avance.

Mesures COVID (peut-être à adapter au dernier moment en fonction de l'évolution de la situation)

Les personnes présentes sur le site devront respecter les mesures suivantes :

- ▶ une seule personne par ménage autorisée;
- ▶ les coordonnées de chaque personne entrant sur le site seront récoltées à l'entrée;
- ▶ désinfection des mains;
- ▶ port du masque obligatoire pour toute personne âgée de 12 ans et plus;
- ▶ distanciation physique (1,5 m entre chaque personne);
- ▶ respect du sens de circulation.

Informations pratiques

Date : 28/11/2020

Heures : De 10 à 14h au Petit-Moulin d'Arenberg

Renseignements : Service Environnement de la commune : 067/287.842 ou environnement@rebecq.be

Une naissance, UN ARBRE



Planter un arbre pour célébrer l'arrivée d'un enfant, c'est une coutume qui a traversé les âges. On plante un arbre avant tout car il est symbole de vie, c'est un acte fort, l'arbre grandit au même rythme que l'enfant. Il s'agit d'apprendre à l'enfant à respecter la nature, « son » arbre, et à suivre son développement.

Dans le cadre de la Semaine de l'arbre (23 au 29 novembre), le Collège communal offrira un arbre fruitier aux enfants nés entre le 1er janvier 2020 et le 30 septembre 2020 et dont les parents en ont fait la demande.

Une panne d'éclairage

PUBLIC ?

Signalez-la vi@Internet !



Pour signaler un luminaire en panne ou un quelconque problème d'éclairage public, il vous suffit de :

1. Relever le numéro d'identification du poteau d'éclairage public défectueux ou à défaut, noter le nom de la rue, le numéro de la maison la plus proche et le code postal de la commune concernée.
2. Vous rendre sur le site internet www.ores.be, à la rubrique « Je signale une panne », compléter les informations demandées et indiquer le numéro d'identification complet ou l'adresse du luminaire en panne.
3. Si vous le souhaitez, vous aurez également la possibilité de demander à être informé de l'état d'avancement du dépannage.

Vous n'êtes pas connecté à Internet ?

Il vous suffit d'appeler :

- ▶ le centre d'appel d'ORES au 078/78.78.00 (contact direct avec les opérateurs d'ores).

Si la situation présente un danger immédiat (comme un poteau couché sur la route), prévenez tout de suite le 112

- ▶ les services communaux au 067/28 78 11, qui signaleront la panne via l'application Muse Web.

Chaque luminaire est identifié au moyen d'une plaquette portant un numéro (ex : 421/01508).



La régie technique Travaille pour vous

Travaux RÉALISÉS



Travaux CPAS

Travaux de drainage autour de la nouvelle extension.
Objectif : supprimer les remontées d'humidité dans les murs afin de pouvoir allouer les chambres à des nouveaux pensionnés.



Travaux d'aménagement du rond-point Ripain et des îlots.

Objectif : Embellir le rond-point en créant un nouvel aménagement.

Travaux réalisés : extraction des anciennes plantations hormis les arbres, nivellement du rond-point et des îlots, création de talus, apport en nutriment et ensemencement par semences spécifiques peu demandeuses en eau.

Travaux à venir : plantations du talus et de nouveaux arbres avant l'hiver.



Réalisation d'une piste cyclable à double sens sur 1 kilomètre de long permettant de relier Quenast à Tubize pour un montant total de 135.000€ et financé à 75.000€ par subside provincial.

La commune de Tubize réalisera une piste similaire reliant la nouvelle piste à l'entrée de la ville sur +/- 3km au printemps prochain.

Evolution travaux

RUE DOCTEUR COLSON

Les travaux de raccordements des impétrants à la rue Docteur Colson ont pris un peu de retard en raison de l'importante fuite d'eau qu'il y a eu sur le Pont de la Senne.

Il a fallu, dans un premier temps, réparer cette conduite et la remettre sous pression avant de pouvoir continuer. C'est maintenant chose faite.

Voici donc le programme pour la fin de l'année :

- ▶ Les travaux de pose se poursuivront au Chemin du Stoquois et au Chemin du Blocu jusqu'au 31 décembre 2020 (pour autant que les conditions climatiques le permettent). Ils se feront en

demi-voie. Les riverains directement concernés en seront informés en temps voulu.

- ▶ Les travaux de raccordement auront lieu à la rue Docteur Colson entre le carrefour avec la rue du Montgras et le carrefour avec la rue des Cendres.
- ▶ Cette portion sera entièrement fermée à la circulation et les déviations se feront via
- ▶ la rue de la Chapelle pour les automobilistes
- ▶ la rue des Cendres pour les bus.

La durée de ces travaux dépend de la disponibilité des riverains puisque leur présence est nécessaire pour les raccordements.



Marché hebdomadaire

Notre marché hebdomadaire a repris des couleurs !

Après des semaines difficiles en raison de la crise du Covid, notre marché hebdomadaire a repris ses activités et de nouveaux marchands sont venus s'installer.

Outre les habituels :

- ▶ Charcuteries, fromages et épicerie italiens ;
- ▶ Fruits et légumes ;
- ▶ Fruits et légumes bio ;
- ▶ Produits laitiers artisanaux ;
- ▶ Boulangerie et pâtisseries ;
- ▶ Fleurs et plantes ;
- ▶ Viandes et charcuteries ;
- ▶ Vêtements ;
- ▶ Bijoux, bonnets, écharpes et autres accessoires ;
- ▶ Chaussures et pantoufles ;
- ▶ Poulets rôtis et autres préparations ;
- ▶ Fromager, crémier.

Nous avons accueilli avec joie de nouveaux commerçants :

- ▶ Soupes, jus de fruits, café et choco ;
- ▶ Savons, sirops, vins et apéritifs ;
- ▶ Fruits et légumes de saison ;
- ▶ Poissonnerie ;
- ▶ Marchand de bonbons.

N'hésitez pas à leur rendre visite le vendredi matin de 8h à 12h30 sur la Grand Place de Rebecq.



Cap propriétés

CHEMIN DU RENARD – OCTROI DE PERMIS POUR LA CONSTRUCTION DE 12 HABITATIONS

Fin 2011, un permis d'urbanisme sollicité par la S.A. CAP PROPRIETIES était octroyé pour la construction de 25 habitations, sur un terrain sis Chemin du Renard, sous réserve de respecter les conditions suivantes, à savoir prendre en charge tous les frais d'extension ou de modification des réseaux de distribution d'eau, d'électricité, d'éclairage. En juillet 2015, le Collège communal a constaté que les charges d'urbanisme visées par ledit permis étaient bien exécutées.

À ce jour, 12 habitations n'ont pas été construites et le permis d'urbanisme délivré en 2011 est périmé (validité de 5 ans).

Début 2020, la S.A. CAP PROPRIETIES a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant pour objet la construction de 12 habitations unifamiliales (3-4 façades).

Les bâtiments s'implantent en recul par rapport à la voirie et dans l'alignement moyen des habitations voisines. Le choix des matériaux a été réalisé afin de respecter au mieux l'architecture locale et les prescriptions urbanistiques de la zone. Tout comme les 13 habitations déjà construites, les façades seront recouvertes de briques de teinte rouge claire, les toitures seront faites de tuile béton anthracite, les châssis seront de teinte crème et la zone de cours et jardin accueillera une terrasse, en klinkers, sur une profondeur maximum de 4 mètres à l'arrière des habitations.

Les modifications apportées par rapport au permis délivré en 2011 sont minimes et n'apportent pas plus de conséquences au niveau de l'aménagement du cadre bâti.

Le dossier a été soumis à enquête publique

et à l'avis de la Commission Consultative de l'Aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM), de l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP), de la Cellule Giser et de la Zone de Secours.

Le permis d'urbanisme a été octroyé le 01 octobre 2020, par le Collège communal sous réserve de respecter les conditions suivantes, notamment :

- ▶ prévoir une citerne de 10 000L, pour les eaux pluviales de toiture, et ce pour chaque habitation. L'utilisation de cette eau sera effective pour les besoins de consommations des habitations, le trop plein étant géré par des puits perdants;
- ▶ prévoir un revêtement en matériaux percolant pour les aménagements des abords (zone de recul, aire de stationnement, terrasse...).



Projet éolien

PROCÉDURE DE PERMIS UNIQUE

Engie Electrabel prévoit de développer un nouveau projet éolien (2 éoliennes) sur la Commune de Rebecq. Le développement d'un tel projet requiert l'obtention d'un permis unique de classe 1 (permis d'environnement et permis d'urbanisme).

Engie a déposé sa demande de permis unique à la Commune mais les fonctionnaires technique et délégué de la région wallonne ont déclaré le dossier incomplet. Engie a dès lors 6 mois à dater du 13 octobre 2020 pour envoyer les compléments du dossier à la Commune.

A la date du 5/11, les compléments ne nous pas encore été transmis.

- ▶ **A modifier si réception des compléments**

Procédure

En résumé, la procédure suivie lors d'une demande de permis unique de classe 1 est la suivante :

- ▶ 1. Le porteur du projet dépose la demande de permis à l'Administration Communale.
- ▶ 2. La Commune transmet dans les 3 jours ouvrables le dossier aux fonctionnaires technique et délégué de la Région wallonne.
- ▶ 3. Les fonctionnaires technique et délégué ont un délai de 20 jours calendrier pour déclarer le dossier complet et recevable.
- ▶ 4. Si la demande est effectivement déclarée complète et recevable, la Commune dispose alors d'un délai de 5 jours pour afficher un avis d'enquête publique. Celle-ci débutera au plus tôt 5 jours après l'affichage de cet avis: à la Maison Communale, aux endroits d'affichage habituels, à 4 endroits proches du lieu où le projet doit être implanté ainsi que sur le site internet de la commune. L'enquête est d'une durée de 30 jours pour un projet de classe 1. Toute

enquête publique est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août et entre le 24 décembre et le 1er janvier.

- ▶ 5. Parallèlement à la demande d'organisation d'enquête publique, les fonctionnaires technique et délégué sollicitent l'avis des instances appropriées en fonction du contenu et de la situation du projet.
- ▶ 6. Les fonctionnaires technique et délégué, sur base du dossier, du résultat de l'enquête publique, de l'avis des instances et de l'avis éventuel du Collège Communal concerné, rédigent un rapport de synthèse accompagné d'une prise de décision relative à l'octroi ou au refus du permis.

Il est à noter que les différents délais, notamment ceux prescrits pour l'enquête publique sont indépendants de la Commune mais sont régis par le décret relatif au permis d'environnement du 11 mars 1999.

Stationnez

VOTRE VÉLO DANS UN ABRI sécurisé

L'Administration communale a équipé son territoire d'abris pour vélos à destination des citoyens. Ils sont situés Rue de Rebecq (Quenast) et Rue du Pont (Rebecq). Cela vous permet de rejoindre un arrêt de bus central à vélo puis de laisser celui-ci en sécurité dans un abri fermé jusqu'à votre retour du travail ou de l'école.

Trois abris sont encore disponibles à Quenast !

Comment réserver ? Les citoyens désireux d'utiliser l'un de ces abris peuvent en faire la demande au préalable par courrier (Rue Docteur Colson, 1 à 1430 Rebecq) ou par mail info@rebecq.be.

Le montant de la location est fixé à 25€/an. Un contrat d'occupation est conclu pour une période d'un an, renouvelable. L'occupant recevra, en échange d'une caution de 25€, une clé et des jetons donnant directement accès à l'abri sécurisé.

Renseignements : service Accueil - 067/287 811



7.500 €
POUR LE TÉLÉVIE

Cette année encore, les bénévoles rebecquois pour le Télévie ont remué ciel et terre pour récolter un maximum de fonds afin d'aider la recherche contre le cancer, et ce malgré la crise sanitaire rendant très difficile l'organisation d'activités. Leurs efforts et la solidarité de tous ont donc permis cette année d'offrir un chèque d'un montant de 7.500 euros. Ce montant cumule notamment l'argent récolté par les ventes de produits Télévie dans les écoles, les magasins ainsi qu'une contribution communale.

Cette édition du Télévie était comme toujours coordonnée par notre infatigable bénévole, Mme Micheline Legrain, un tout grand merci à elle !

Cartes d'identité

AVEC EMPREINTES digitales

Très prochainement toutes les Communes belges vont passer à la délivrance de cartes d'identité et titres de séjour avec les empreintes digitales pour les plus de 12 ans.

Concrètement, lors du prochain renouvellement de votre carte d'identité, vos empreintes digitales seront scannées dans une base de données et y resteront trois mois avant d'être effacées. Ces empreintes seront enregistrées sur la puce de votre carte d'identité.

Lors du retrait de votre carte d'identité, une nouvelle prise d'empreintes devra être réalisée et celles-ci seront comparées à celles présentes sur la puce de la carte. Ceci évitera la fraude.

La date de mise en place de ce système n'est pas encore connue mais nous vous tiendrons au courant.

Portes ouvertes DE L'ESPACE PUBLIC numérique

Le mercredi 23 septembre eut lieu la journée « Portes ouvertes » de l'Espace Public Numérique (EPN), l'occasion pour le public de rencontrer l'animateur multimédia ainsi que les professeurs bénévoles qui oeuvrent avec convivialité à lutter contre la fracture numérique.

Pour rappel, un EPN est une structure de proximité ouverte à tous, équipée de matériel informatique et connectée à Internet. Un EPN offre de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable.

Plus d'infos ? Prenez contact avec l'animateur multimédia, Mr Marco Zocastello au 0476/21.50.82 ou e pn@rebecq.be. L'EPN se situe Avenue Behault 3b, accès parking du Tennisland.



Conférence SUR LA FRACTURE NUMÉRIQUE



Le jeudi 15 octobre a eu lieu une conférence sur l'accès des seniors aux technologies de l'informatique et sur les difficultés que les seniors rencontrent, ce que l'on appelle la « fracture numérique ». Cette conférence est le fruit de la collaboration entre le Conseil Consultatif Communal des Aînés et le groupe Enéo, avec la participation des Jeunes Aînés.

Mr Yves-Albert Boucly, conférencier senior pour les seniors, nous a éclairé sur le sujet et il a, entre autres, abordé les solutions existantes pour éviter cette disparité d'accès grâce à l'utilisation des Espaces Publics Numériques présents dans 160 communes en Wallonie et notamment à Rebecq.

Plus d'infos sur l'EPN de Rebecq ? Contactez l'animateur multimédia, Mr Marco Zocastello au 0476/21.50.82 ou epn@rebecq.be. L'EPN se situe Avenue Behault 3b, accès parking du Tennisland.

Une information dynamique

AU CŒUR DU VILLAGE !



La Commune a fait l'acquisition d'un panneau d'information dynamique double-face grâce à une subvention de la Province du Brabant wallon d'un montant de 25.000 €.

Installé à l'ancienne gare de Rebecq depuis septembre 2020, cet équipement favorisera l'accès à

une information locale, touristique, événementielle, sécuritaire, d'alerte et d'intérêt général.

Il présente les avantages d'être plus attractif, plus souple et plus réactif que les panneaux traditionnels car les informations diffusées peuvent être modifiées en temps réel. Par le biais de ce canal, nous pourrons vous tenir informés au mieux, le plus rapidement possible.

Du verre DANS VOS POUBELLES ??

Un verre qui se brise, un pot de fleur en plastique cassé, une assiette en morceaux ... On est parfois pressé ; on n'a parfois pas le temps alors on jette ça vite fait dans la poubelle à ordures ménagères et on met son sac devant chez soi avant d'aller se coucher car demain c'est mardi et il va falloir se lever tôt !



Sauf que le mardi, quand l'équipe de collecte de déchets passe devant chez vous en faisant au plus vite pour ne pas gêner la circulation, l'employé en charge de ramasser votre sac s'entaille les ligaments du pouce en le saisissant...

Cette année à Rebecq, le manque d'attention de certains dans le respect des consignes de gestion des déchets a déjà blessé 4 agents collecteurs avec

des lésions nécessitant des interventions médicales, dont un arrêt de travail de plus de 4 mois !

Pensez donc au tri des déchets. Les bulles à verre accueillent gratuitement vos déchets en verre. Et si d'aventure vous deviez mettre un objet qui peut s'avérer tranchant dans votre sac poubelle, emballez-le bien et mettez-le au milieu de votre sac afin que personne ne se blesse.

Ensemble, évitons qu'un miroir cassé soit synonyme de 7 ans de malheur pour nos éboueurs.

Plus d'informations sur le tri et le recyclage : www.fostplus.be

Journée portes ouvertes À LA MAISON DE JEUNES



Le dimanche 27 septembre la Maison de Jeunes (MJ) ouvrait ses portes au public, dans le cadre de l'évènement « Passe à la Maison ». Organisée par la Fédération des Maisons de Jeunes en Belgique Francophone (FMJ), cette action, une première du genre, s'est tenue en collaboration avec près de 60 MJ à travers la Wallonie et Bruxelles. Une quarantaine de personnes dont de nombreux jeunes ont pu découvrir ou faire découvrir les activités de la MJ, et participer à un atelier de construction avec des matériaux de récup'.

La Maison de Jeunes est une structure socio-culturelle reconnue et encadrée par des professionnels, qui accueille tous les jeunes de 12 à 25 ans sans aucune discrimination, et mène avec eux différents projets, ateliers, réflexions et sorties. Pour toute information concernant ses activités ou ses horaires, n'hésitez pas à contacter son équipe ou rendez-vous sur sa page Facebook.

MJ Le Point de Rencontre ASBL - Av. Behault, 3c 1430 Rebecq - 067 63 87 75

mjrebecq@hotmail.com

Facebook : MJ Rebecq

Insta-

gram : [mjrebecq.1430](https://www.instagram.com/mjrebecq.1430)

Restauration DU CALVAIRE DES AUGUSTINES



Situé dans l'enceinte de l'actuelle maison de repos, au fond de ce qui a été jadis le cimetière des sœurs Augustines, le calvaire fera l'objet d'une restauration, de même que les pierres tombales à sa gauche et les deux piliers postés à l'entrée de l'enclos. Les sœurs Augustines ont soigné pendant des siècles les malades et les nécessiteux dans les anciens hospices qui abritent aujourd'hui

les bureaux du C.P.A.S. et de l'Administration communale.

Ce projet de remise en état du Calvaire s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP) et est destiné à la valorisation du petit patrimoine populaire wallon, témoin de l'histoire de nos villes et de nos villages.

Suite à l'envoi de notre projet, la Commission du patrimoine vient de nous octroyer un subventionnement de 7 500,00 € maximum qui couvrira 100 % des travaux.

La procédure administrative est donc lancée (marché public...) ! Les travaux de restauration ne pourront toutefois débuter qu'après la réception de l'arrêté ministériel de subvention.

Mon parfait À CORPS DANS LES écoles communales



Durant cette année scolaire, la commune de Rebecq offre aux classes de maternelles des écoles communales des ateliers d'expression corporelle et de bien-être basés sur des techniques de danse-thérapie pour se développer harmonieusement. Ces cours sont dispensés par Madame Coralie Detrie danse-thérapeute / énergéticienne.



Au travers des jeux de rythme, d'écoute, d'exploration par le mouvement et par les sens, l'enfant développe un nouveau lien à son corps et appréhende une manière nouvelle de bouger.

Les élèves se sont amusés et ont passé un super moment ! Vivement les autres ateliers.

Boîtes à livres



La Commune a répondu à un appel à projet de la Province et nous avons obtenu un montant de 1.719,10 € pour nos accueils extrascolaires.

Nous avons décidé d'installer des boîtes à livres dans toutes nos structures afin de permettre aux enfants de se divertir à travers des livres.

Chaque boîte à livres comporte des thématiques différentes : mort, amour, amitié, famille, vacances...

Le but est de faire une tournante de ces livres à travers toutes nos écoles.

Les enfants vont décorer ces boîtes à livres lors des différents mercredis après-midi.

Retrouvez les informations COMMUNALES SUR INTERNET

www.rebecq.be

Notre site Internet communal a été complètement relifté, pour une navigation plus fluide et plus adaptée aux réalités actuelles. Il permettra d'obtenir des informations complètes et variées sur tous les sujets d'intérêt communal, de l'enseignement à l'urbanisme, en passant par les visites touristiques, etc. Vous y trouverez tous les formulaires nécessaires pour louer une salle, demander une prime... Et prochainement, vous pourrez également utiliser ce site pour commander en direct vos documents administratifs.

Facebook

Abonnez-vous gratuitement à la page Facebook officielle pour recevoir régulièrement toutes les informations publiées.

<https://www.facebook.com/Commune-et-CPAS-de-Rebecq>

Des pages pour les écoles communales

Chaque école communale dispose désormais de sa page Facebook, afin d'informer les parents sur la vie de l'école, et de communiquer aisément.

<https://www.facebook.com/Ecole-Communale-de-Quenast-Tourterelles-et-Petits-Pas>

<https://www.facebook.com/Ecole-Communale-de-Quenast-La-Petite-Ecole-Bleue>

<https://www.facebook.com/Ecole-communale-de-Rebecq>

<https://www.facebook.com/Ecole-communale-de-Bierghes>



PCDR

Révision de la politique de développement rural

La Ministre en charge de la ruralité, Céline Tellier, a signé le 12 octobre dernier, une nouvelle circulaire ministérielle relative aux modalités de mise en œuvre des Programmes communaux de développement rural (PCDR).

Cette révision vise à clarifier les règles en vigueur, permettre une plus grande transparence et équité entre les communes et une meilleure gouvernance de cet outil de stratégie et de financement important pour le développement des communes rurales. La trame de fond de cette révision vise à rythmer et dynamiser les opérations de développement rural menées par les communes.

Les nouveautés introduites par cette circulaire en ce sens sont les suivantes :

- ▶ Le renforcement de la visibilité des Opérations de développement rural auprès des citoyens;
- ▶ L'octroi d'un subside de type « budget participatif » (10.000 euros par commune par période de 2 ans.) pour soutenir la dynamique citoyenne à travers des budgets participatifs portés par les communes rurales et leurs citoyens.
- ▶ Le financement des prestations comme des études thématiques ou le développement d'outils de promotion du milieu rural à savoir des projets liés à la nature et des projets relatifs à la mobilité douce...
- ▶ L'enveloppe budgétaire prévue de 14 millions d'euros par an reste maintenue. Dans un objectif de prévisibilité et de bonne gestion, les demandes de nouvelles conventions (convention de faisabilité ou convention d'exécution) feront l'objet de deux sessions d'approbation par an et ce, à partir du 1er janvier 2021 et de priorisation via des critères reposant sur les questions suivantes :
 - ▶ La demande a-t-elle été présentée lors de la session d'approbation précédente ?
 - ▶ S'agit-il d'une première ODR ?
 - ▶ Combien de conventions la commune a-t-elle déjà obtenues sur la programmation en cours ?
 - ▶ Quel montant de subside la commune a-t-elle déjà obtenu sur la programmation en cours ?
 - ▶ Quelle est la qualité du projet ?

Dans le cadre du subventionnement des projets issus de programmes de développement rural déjà approuvés, l'Administration appuiera les communes dans une gestion plus rigoureuse des délais et ce afin d'accélérer la concrétisation des projets. Une mesure transitoire fixe par ailleurs un taux d'aide complémentaire de 30% au-delà des nouveaux plafonds pour toutes les conventions de 2020 en cours d'approbation.

Les taux de subventionnement ont également été revus par catégorie de projets, dans un souci d'équité entre projets et pour préserver l'accès au programme à toutes les communes qui le souhaitent. Concrètement, ces adaptations favorisent les projets plus sobres et ayant les caractéristiques d'un bien public, notamment en introduisant un montant maximal de subsides par catégorie de projets et en adaptant le taux de soutien des projets qui génèrent des revenus aux communes.

Plus précisément, en ce qui concerne le suivi des projets la circulaire stipule que : « le suivi de tout projet s'établit selon la procédure en vigueur à la date de la signature de la convention-faisabilité ou de la convention-exécution ». Ce qui veut dire que les règles de suivi des dossiers ayant déjà fait l'objet d'une approbation ministérielle ou gouvernementale ne changent donc pas en cours de route.

En ce qui concerne les dossiers ayant déjà fait l'objet d'une réunion de coordination (réunion officielle de demande de convention) ceux-ci bénéficieront de mesures transitoires. Ces mesures transitoires concernent donc toutes les demandes de nouvelles conventions qui ont déjà été envoyées à l'Administration ainsi que celles qui y sont en cours de traitement.



Et concrètement... Le PCDR à Rebecq ?

Interview de Dimitri LEGASSE,
Président de la CLDR
(Commission Locale de Développement Rural)

CE NOUVEAU MODE DE FONCTIONNEMENT POUR LES PCDR IMPACTE-T-IL NOTRE COMMUNE ?

Bien entendu. Nos dossiers sont en suspens depuis de longs mois, même ceux qui avaient été finalisés de notre côté et n'attendent plus que la signature de la Ministre. C'est le cas par exemple du projet de Création d'une Maison de l'Entité à l'ancienne Grange d'Arenberg. Ce dossier, porté par les citoyens, avait été approuvé par le Conseil communal de Rebecq le 12 septembre 2019 et attend toujours la signature ministérielle pour pouvoir être lancé sur le terrain.

QU'EN EST-IL DES PROJETS LIÉS AU MOULIN D'ARENBERG DANS LE CENTRE DU VILLAGE ?

La réunion de coordination s'est tenue le 22 juillet 2020. Les dossiers de convention-faisabilité ont été envoyés et sont actuellement en cours de traitement.

LA CLDR EST-ELLE TOUJOURS ACTIVE ?

Les mesures sanitaires actuelles ne permettent pas les grandes réunions mais nous aimerions organiser, pour autant que la situation s'améliore, une séance plénière d'ici la fin de l'année, en vue d'avoir une réflexion sur les projets qui pourraient être enclenchés en 2021. La Commune désire que la CLDR de relance soit en partie consacrée à l'explication des éléments importants figurant dans la circulaire ministérielle relative aux modalités de mise en œuvre des Programmes communaux de développement rural.

ET EN CE QUI CONCERNE LES GROUPES DE TRAVAIL ?

Dès que nous pourrons relancer ce type de réunions sans risque sanitaire, nous réunirons le groupe de travail Mobilité douce. Il sera consacré au lancement de l'inventaire de terrain relatif aux déplacements intra villageois ainsi qu'à la réalisation de fiches d'accessibilités multimodales pour certains lieux ou événements publics de forte fréquentation.

Épuration des eaux usées :

UN POINT SUR LA RÉGLEMENTATION



3 régimes d'assainissement

Trois types de régime d'assainissement sont d'application en Région wallonne et correspondent chacun à des obligations spécifiques :

► Le régime d'assainissement collectif

Zones dans lesquelles il y a ou il y aura des égouts reliés à des stations d'épuration collectives.

► Le régime d'assainissement autonome

Zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités l'épuration des eaux usées. Les zones agricoles, non urbanisables et les habitations isolées qui s'y trouvent, sont donc toutes situées en zone d'assainissement autonome.

► Le régime d'assainissement transitoire

Zones dans lesquelles une analyse doit encore être réalisée afin de leur attribuer soit le régime collectif, soit le régime autonome.

Toutes ces zones d'assainissement ont été cartographiées dans des PASH (Plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique). Afin de connaître le régime d'assainissement qui concerne votre habitation, vous pouvez le consulter sur le site de la SPGE (Société publique de la gestion de l'eau) : <http://www.spge.be/> - cartographie de l'assainissement.

Obligations légales

- Si le régime d'assainissement est collectif, la règle de base est l'obligation de se raccorder aux égouts. Selon l'état d'avancement du réseau d'assainissement de la zone (existence d'égouts, de collecteurs et de la station d'épuration), différents cas sont possibles avec parfois des obligations intermédiaires (fosse septique by-passable etc.).

- Si le régime d'assainissement est autonome et l'habitation est ancienne, l'installation d'un système d'épuration individuelle (SEI) reste une démarche volontaire sauf si la zone est classée comme prioritaire suite à l'étude de zone (ex : zone de baignade, zone de Natura 2000...). Si la zone est prioritaire il y a obligation de placer un SEI agréé et de le déclarer à la commune.
- Si le régime d'assainissement est autonome et l'habitation est nouvelle (ou en cas de travaux de rénovation importants qui augmentent le potentiel logement), il y a obligation de placer un SEI agréé et de le déclarer à la commune.
- Si le régime d'assainissement est transitoire, il faut contacter l'administration communale pour savoir les modalités.

Plus d'informations

L'inBW (intercommunale du Brabant wallon) a édité une brochure reprenant les obligations d'assainissement en fonction de chaque situation. Cette brochure est disponible à l'adresse suivante :

https://www.inbw.be/sites/default/files/publications/eaux_usees/3.2.3_brochure_ma_maison_et_mes_eaux_usres.pdf

Le petit + de Monsieur environnement



Vous êtes en zone d'assainissement collectif et le raccordement à l'égout de votre habitation est difficile ou engendrerait un coût excessif, vous pouvez solliciter une dérogation de raccordement à l'égout et installer une station d'épuration individuelle.

Attention, cette démarche demande l'obtention d'un permis d'environnement de classe 2 mais si celui-ci est refusé, vous aurez l'obligation de vous raccorder aux égouts.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez contacter l'inBW : assainissement@inbw.be ou le service environnement de la commune : environnement@rebecq.be.



Zéro déchet

La recette de Monsieur Environnement

POUR FAIRE SON NETTOYANT MULTI-USAGE NATUREL

Facile à fabriquer, écologique, économique et zéro déchet, le nettoyant maison n'a que des avantages.

Ingrédients

Pour 1 litre de produit, il faut :

- Du savon écologique (savon noir ou savon de Marseille) : 2 cuillères à soupe de savon noir sous forme liquide ou de pâte ou 2 cuillères à soupe de copeaux de savon de Marseille. Le savon nettoie et dégraisse.
- Bicarbonate de soude : 1 cuillère à soupe. Le Bicarbonate renforce l'action du savon et dégraisse.
- De l'eau
- Facultatif : 5 gouttes d'huile essentielle (citron, pin ou lavande) pour l'odeur

Matériel

- Une bouteille ou un flacon d'un litre. Vous pouvez récupérer un flacon pulvérisateur vide.
- Un entonnoir pour éviter de disperser les produits

Préparation

- Remplir la bouteille ou le flacon à moitié d'eau tiède
- Ajouter le bicarbonate et mélanger
- Ajouter l'huile essentielle (facultatif)
- Verser le savon noir. Si vous utilisez du savon de Marseille solide, le diluer au préalable dans de l'eau bouillante
- Fermer la bouteille et secouer
- Compléter avec de l'eau pour remplir

totallement la bouteille

- Mélanger une dernière fois
- Étiqueter la bouteille

Utilisation

Ce produit maison permet de nettoyer tout type de surface : plans de travail, tables, évier, baignoire, frigo...

Il peut également être utilisé pour le nettoyage des sols en ajoutant un bouchon de produit dans un seau d'eau.

Si vous souhaitez désinfecter une surface, vous pouvez utiliser du vinaigre blanc dilué dans l'eau. Le nettoyant multi-usage n'en contient pas car le contact avec le bicarbonate de soude annule les effets des deux produits.

Le nourrissage, un coup de pouce

POUR LES OISEAUX EN HIVER



Le tuto de Monsieur
Environnement :
fabriquer ses boules de
graisse pour oiseaux

Pourquoi nourrir les oiseaux en hiver ?

En hiver, les conditions climatiques sont souvent difficiles pour les oiseaux. Les ressources en nourriture deviennent rares et parfois inaccessibles à cause du gel, de la neige ou de pluies incessantes. Un petit coup de pouce de notre part leur permettra de survivre plus facilement à de longues périodes de disette voire de faire le plein d'énergie avant d'entamer ou de continuer leur migration pour les espèces migratrices.

Quelques conseils pour les nourrir

Placer des mélanges de graines (tournesol, maïs, avoine, millet,...) et des friandises (bouts de pommes, poires, noix,...) à différents endroits du jardin au sol ou dans des mangeoires en hauteur.

Accrocher des boules de graisses (non salées !) en hauteur.

De manière générale, placer idéalement la nourriture dans une zone ouverte mais proche d'une haie ou d'un buisson. Cet emplacement permettra aux oiseaux de détecter un éventuel danger (chat, épervier,...) et de se mettre rapidement à l'abri.

Utiliser des aliments naturels, variés et de qualité.

Nettoyer régulièrement les déjections et les moisissures présentes sur les mangeoires afin d'éviter les maladies.

Comment aider les oiseaux tout au long de l'année ?

Théoriquement, les oiseaux peuvent très bien se débrouiller sans nous. Pour autant qu'on laisse une place à la nature... Graines et fruits des plantes et arbustes sauvages, petits insectes, pommes et poires des vergers, escargots, vers de terre,... constituent leur meilleure source d'alimentation, même en hiver. Malheureusement, ces ressources se font rares à certains endroits.

Pour aider les oiseaux à long terme, la meilleure solution est donc de favoriser la nature en plantant des arbres à baies (aubépine, cornouiller, sureau, groseillier, sorbier des oiseleurs,...) et en favorisant l'accueil des insectes (zones sauvages, fleurs, abri pour l'hiver, aucun utilisation de pesticides,...).



Matériel

- ▶ Une casserole
- ▶ Une cuillère en bois
- ▶ Des vieux gobelets à café en carton ou des moules à muffins en silicone
- ▶ Des bouts de ficelle de +/- 30 cm.

Ingrédients

- ▶ 1kg de graisse végétale non salée (huile de tournesol ou huile de noix de coco solide par exemple)
- ▶ Des graines : tournesol, cacahuètes non salées, mélange pour passereaux, raisins secs,

Préparation

- ▶ Dans une casserole, faire fondre la graisse sans la faire bouillir
- ▶ Déposer les bouts de ficelle au fond des gobelets en laissant sortir un bout puis remplir aux 3/4 avec les graines
- ▶ Verser la graisse dans les gobelets en immergeant les graines
- ▶ Laisser refroidir une journée au frigo ou dans une pièce fraîche
- ▶ Pour démouler, réchauffer quelques instants les parois entre les mains
- ▶ Il est également possible d'utiliser une pomme de pin comme support en la badigeonnant du mélange graisse-graine.
- ▶ Attention, n'envelopper pas la nourriture dans des filets (comme les boules du commerce) car certains oiseaux peuvent se coincer les pattes dedans et rester prisonniers.
- ▶ Disposer des petites soucoupes ou des récipients peu profonds (3 à 4 cm) avec de l'eau et changer la régulièrement afin d'éviter les contaminations. En période de gel, vous pouvez recouvrir l'abreuvoir d'un grillage pour éviter que les oiseaux ne se baignent et gèlent par la suite.



Tribune

POLITIQUE

Les textes sont reproduits intégralement tels que transmis par les groupes politiques.



Qui aurait pu penser que 2020 serait une année aussi dévastatrice ? Après un été un peu plus calme, la crise sanitaire a repris de plus belle, mettant nos forces à l'épreuve une nouvelle fois. En tant que gestionnaires politiques, la tâche n'est pas aisée. Chaque décision prise pour défendre un secteur est mal perçue par les autres. Pourtant, nous maintenons le cap, et jour après jour les services communaux et du CPAS continuent à aider les citoyens en cette période difficile.

Les moyens communaux ne sont pas illimités, il faut veiller à équilibrer les aides entre les secteurs. D'abord, nous avons voulu sécuriser notre maison de repos et nos écoles, en fournissant le matériel de protection nécessaire et des outils numériques permettant la communication à distance, ainsi que les moyens humains de continuer à fonctionner malgré les quarantaines. Nous avons souhaité aider les commerçants et indépendants, via l'octroi de primes, l'ensemble des habitants via l'octroi de sacs poubelles et de masques, les clubs sportifs par un doublement des subsides, les personnes en difficulté via l'octroi d'aides ponctuelles par le CPAS, nous parlons de plusieurs centaines de milliers d'euros ainsi alloués de manière ciblée.

Pendant toute la crise, nous avons également maintenu l'emploi. La Commune et le CPAS emploient de nombreux travailleurs et il nous semblait primordial de garantir à chacun la sécurité d'existence, en ne mettant personne au chômage.

Enfin, nous avons mis en place une communication régulière via les réseaux sociaux, le journal communal, le site Internet, des affichettes, des bâches, un écran lumineux, afin de vous tenir informés des mesures en vigueur. Gardons le contact, dans l'attente de pouvoir à nouveau vous retrouver, toutes et tous, de vive voix et pour des moments plus joyeux.

Pour l'Union, Dimitri, Marino, Patricia, Marie-Thérèse, Jean-Lou, Jean-Paul, Gregory, André, Patrick, Manu, Justine, Alain, Nathalie, Julie, Micheline, Alain, Rossano et les membres.



Et si la majorité se grandissait en étant plus à l'écoute de nos propositions en les intégrant dans ses décisions ?

Les mesures « Covid » proposées ont aussi révélé l'incohérence entre les intentions et les actes de la majorité !

Ainsi, 2 de nos propositions n'ont pas été entendues : l'octroi aux ménages d'un chèque à valoir dans les commerces locaux et l'augmentation de la prime pour fûts composteurs !

En effet, l'octroi de ce chèque aurait été une belle concrétisation de la banderole communale sur les structures aux 4 coins de la commune invitant chacun(e) à consommer « local » pour aider nos commerçants locaux, durement touchés par les semaines de confinement ... La majorité nous a poliment écoutés mais sans retenir notre proposition de traduire son slogan par une mesure concrète ! Occasion ratée, comprenez qui pourra...

Nous avons aussi suggéré d'augmenter significativement la prime « fût composteur » s'inscrivant dans la logique de la Déclaration de Politique Communale de la majorité « d'accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin de réduire les coûts de traitement ».

Cette prime est actuellement de 50 % du coût du fût et limitée à 50 €. Le budget annuel initial prévu à cette prime étant de 700 € (réduit à 400 en 2e modification budgétaire) permettrait l'octroi d'une prime à 14 des 4.500 ménages de notre commune, soit à 3/1000 d'entre eux.

Prévoir un budget de 20.000 € au lieu des 700 € initiaux avec une prime de 100 % limitée à 100 € par foyer aurait été un formidable incitant pour minimum 200 ménages de fortement réduire le poids des déchets produits, paramètre important du coût communal, et pour le citoyen, du traitement des immondices.

2 exemples révélateurs de « l'écoute » de nos propositions par la majorité qui a ainsi raté 2 belles opportunités de concrétiser ses bonnes intentions en votre faveur !

Philippe, Paul, Michel, Dominique, Fabien...et Sophie

Le Conseil communal a décidé d'ouvrir les pages du journal communal à l'expression des groupes politiques représentés au Conseil, deux fois par an, sous réserve de respecter les consignes suivantes : maximum 2.000 caractères espaces compris, [...] ces textes/articles ne peuvent en aucun cas interpeller ou invectiver nominativement qui que ce soit ; ne peuvent en aucun cas porter atteinte au personnel ni aux services communaux ; doivent respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de droit au respect des personnes, de droit au respect de la vie privée, en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle, de protection des données personnelles ; doivent mentionner nominativement leur(s) auteur(s) ; doivent être précédés du logo du groupe politique démocratique ; ne peuvent en aucun cas être accompagnés d'une photo [...]



Covid-19 et jeunes enfants, ne les oublions pas ! Ils ne sont peut-être pas les premiers touchés directement par la maladie mais cela reste une période tout aussi difficile pour eux. Leur perception de la crise actuelle peut avoir un impact sur leur état émotionnel.

Après avoir discuté avec plusieurs acteurs de terrain, une des conclusions principales est que parler de ce sujet avec les enfants peut être difficile.

Ils nous proposent quelques pistes que nous vous relayons sans prétention aucune.

Être prudent, partir de ce que l'enfant sait déjà, ou de ce qu'il imagine. Pour la suite, il n'y a pas de « bons mots », chacun sa façon

Eviter de minimiser la situation car l'enfant sent les inquiétudes des adultes et pourrait percevoir cela comme un mensonge

Au contraire dramatiser la situation créera peur, inconfort, stress chez l'enfant

Restez en lien avec la réalité

Exprimer clairement qu'être malade, c'est avoir de la fièvre, de la toux, des difficultés à respirer (comme la grippe, qu'il connaît déjà)

Expliquer que le virus ne se voit pas mais qu'il rend malade ; qu'il circule et peut se poser sur n'importe qui ; et se transmettre sans le vouloir à papa, maman, mamy, papy.

Expliquer pourquoi le monde est inquiet, car beaucoup de personnes tombent malades et qu'il est difficile de toutes les soigner en même temps. Expliquer que la maladie est plus dangereuse pour certaines personnes dont les plus affaiblies mais aussi que les médecins se battent pour soigner les gens. Pour empêcher la propagation du virus, on doit suivre des gestes barrières pour se protéger et protéger les autres.

Exprimer que cette crise ne sera pas permanente et qu'on reviendra à une vie qu'il a déjà connue.

Raphaël, Sylviane, Samuel, Muriel, Emile, Vincent.



Il faut repenser la solidarité...

La Belgique est un pays riche et pourtant près d'une personne sur sept vit sous le seuil de pauvreté et près de 450.000 habitants sont contraints de faire appel à l'aide alimentaire. Et la crise que nous traversons nous fait redouter que ces chiffres augmentent encore à l'avenir.

L'aide alimentaire qui est assurée aux Rebecquois via le CPAS est certainement indispensable, mais elle n'est pas sans défauts, car elle ne cible pas réellement les besoins de chacun, ni ne tient compte des problèmes de santé éventuels des bénéficiaires. Et on ne parle même pas de la qualité des aliments pour la plupart issus de l'industrie alimentaire !

Et si on créait à Rebecq une épicerie solidaire où chaque personne pourrait choisir les articles et aliments dont elle a réellement besoin ? Bien sûr, la mise sur pied de ce projet n'est pas simple, mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

Non seulement cela éviterait le gaspillage et, parfois, les stocks inutiles chez les bénéficiaires (cela s'est déjà vu...), mais cette épicerie pourrait proposer des produits frais (fruits, légumes, laitages, etc.) et surtout des aliments de qualité provenant notamment de producteurs locaux. Cette épicerie pourrait aussi devenir un lieu convivial de rencontre et de réconfort pour des personnes isolées, qui trouveraient ainsi un endroit où se ressourcer, par exemple devant un café ou un bol de soupe.

L'épicerie serait, en outre, l'occasion pour des personnes ayant perdu leur emploi d'être réintégrées en se formant à la gestion du lieu.

Bien sûr, cela demande du temps, une réflexion, une bonne organisation de base, un local adéquat, etc. mais le temps presse ! Des guides, des expériences similaires et des financements peuvent aider à mener à bien ce projet. Alors, qu'est-ce qu'on attend ?

D'ici-là, il serait sans doute nécessaire d'adapter l'aide alimentaire qui est fournie actuellement.

Pour ECOLO : Angélique, Marianne, Léon, Violette, Marie-Rose, Didier, Marie-Claire.

Mobilité

Des radars préventifs

POUR OBJECTIVER LES PROBLÈMES



Rue de l'Eglise :

Suite à des signalements de riverains concernant la circulation dans leur rue, le radar préventif a été placé dans la rue de l'Eglise.

RÉSULTATS

- **Période d'analyse :** du 14/08/2020 au 15/09/2020 donc 33 jours entiers.
- **Nombre de passages sur les 33 jours :** 1708 passages pour un seul sens de circulation puisque la rue est à sens unique. (Moyenne de 52 passages par jour)
- **Vitesse :** Il existe 2 données qu'il faut bien distinguer : la vitesse moyenne des véhicules et la V85. La vitesse moyenne est la moyenne de toutes les vitesses. La V85 est la vitesse la plus haute commune à 85% des véhicules. **La V85 est donc une donnée qui colle plus à la réalité que la vitesse moyenne.**
 - Vitesse moyenne : 22 km/h, soit 8 km/h en-dessous de la limite autorisée.
 - **V85 : 32 km/h, soit 2 km/h au-dessus de la limite autorisée.**
 - V max : 71 km/h, soit 41 km/h au-dessus de la limite autorisée.
 - 1384 véhicules circulent à une vitesse comprise entre 1 et 30 km/h, c'est-à-dire 81% des véhicules passant dans la rue.
 - 324 véhicules circulent à une vitesse dépassant les 30 km/h, c'est-à-dire 19% des véhicules (256 (15%) entre 31 et 40 km/h, 51 (3%) entre 41 et 50 km/h et 17 (1%) à plus de 50 km/h).
 - Les pics de vitesse (plus de 50 km/h) ont lieu le soir après 19h ou la nuit, et essentiellement le vendredi ou le samedi.
- **Fréquentation :** la rue est la plus fréquentée entre 8h et 8h30, aux alentours de 10h et entre 16h30 et 19h.
- **Remarque :** logiquement, il ne devrait y avoir que des données de passage dans un sens puisque la voirie est en sens unique. Cependant, le radar a enregistré une circulation en sens inverse. Ces passages ont lieu presque tous les jours, et certains ont une vitesse élevée. On peut en conclure que la plupart de ces passages en sens inverse seraient des vélos ou des véhicules descendant en marche arrière (manoeuvre pour se stationner, accès garage, gros véhicules qui doivent livrer le haut de la voirie et ont plus de facilité à entrer en marche-arrière). Par contre, certains passages à plus de 30 km/h laissent penser qu'il s'agit de scooters, motos, quads, voire peut-être voitures qui descendent cette rue!



Rue Sainte Renelde :

Suite à la demande des riverains, il a été décidé de placer le radar préventif à la rue Sainte Renelde. Il a été placé de telle manière à ce que les usagers sortant de Rebecq (direction château d'eau vers rond-point Breda) puissent lire leur vitesse de circulation.

RÉSULTATS

- **Période d'analyse :** du 27/06/2020 au 14/07/2020, donc 18 jours entiers.
- **Nombre de passages sur les 18 jours :** 55.577 passages pour les deux sens de circulation (Moyenne de 3.088 passages par jour)
- **Vitesse :** Il existe 2 données qu'il faut bien distinguer : la vitesse moyenne des véhicules et la V85. La vitesse moyenne est la moyenne de toutes les vitesses. La V85 est la vitesse la plus haute commune à 85% des véhicules. **La V85 est donc une donnée qui colle plus à la réalité que la vitesse moyenne.**
 - Vitesse moyenne : 42 km/h, soit 8 km/h en-dessous de la limite autorisée.
 - **V85 : 51 km/h, soit 1 km/h au-dessus de la limite autorisée.**
 - V max : 106 km/h, soit 56 km/h au-dessus de la limite autorisée.
 - 46 684 véhicules circulent à une vitesse comprise entre 1 et 50 km/h, c'est-à-dire 84% des véhicules passant dans la rue.
 - 8893 véhicules circulent à une vitesse dépassant les 50 km/h, c'est-à-dire 16% des véhicules (7781 (14%) entre 51 et 60 km/h, 1112 (2%) entre 61 et 70 km/h).
 - **Les pics de vitesse (plus de 50 km/h) n'ont pas d'heure ni de jour. La vitesse des pics varie entre 51 et 73 km/h. Ces pics se produisent aussi bien en pleine journée en pleine semaine, que le week-end en pleine nuit, il n'y a pas de fil rouge.**
- **Fréquentation :** la rue est la plus fréquentée entre 16h et 18h du lundi au vendredi, ce qui correspond à l'heure de pointe du soir. Elle est également très fréquentée le samedi sur le temps de midi (11h-13h). Il n'y a pas une heure sans passage. Le nombre de passages le plus bas par heure est 4. Il y a environ 56% du passage qui se dirige vers la rue du Montgras, contre 44% qui se dirige vers le rond-point Breda.

État Civil

Ils sont arrivés



EN AOÛT (SUITE),

Farouk KHAMISS, né le 12 août, chez Rochane Sahyony et Mahmoud Khamiss

Livio CAVALERI DI LEGAMI, né le 31 août, chez Melissa Cavaleri et Melanie Di Legami

SEPTEMBRE,

Côme FIXELLES CAPIAU, né le 4 septembre, chez Pauline Capiou et Maxime Fixelles

Kaïs LAACHIRI, né le 19 septembre, chez Yousra Tghadoun et Mohammed Laachiri

Basile DE VROE, né le 20 septembre, chez Alessia Cocco et Pieter De Vroe

Eléna VEGH MARTINEZ-CASTELLANO, née le 21 septembre, chez Nora Martinez-Castellano et Anthony Vegh

Jay TECHY, né le 22 septembre, chez Malika David et Sébastien Tegy

Thomas VAN DEN HEUVEL, né le 23 septembre, chez Mélissa Lechein et Dimitri van den Heuvel

Milly TASTENHOYE, née le 24 septembre, chez Nina Butler et Cédric Tastenhoye

Lucia ROBBEN, née le 26 septembre, chez Laura Romignon et Laurent Roben

Thalia HUART, née le 28 septembre, chez Jessie Demel et Laurent Huart

Anaïs COESENS, née le 30 septembre, chez Ann Reyskens et Ludovic Coesens

OCTOBRE

Mirana ADRIAENSSENS, née le 1er octobre, chez Fanirintsoa Rasolonjatovo

Anissa NASSIRI, née le 2 octobre, chez Mandy Vullo et Houssin Nassiri

Aaron AL HASSAN, né le 2 octobre, chez Ophélie Lecat et Samy Al Hassan

Anna-Lynn CARNIER, née le 2 octobre, chez Maïté Ansart et Steven Carnier

Célestin EYNDELS, né le 3 octobre, chez Rachel Schmitz et Fabrice Eyndels



Olivia DE LEENER, née le 3 octobre, chez Caroline De Leener

Lila TAVERNIERS, née le 3 octobre, chez Laura Noorbergen et Laurent Taverniers

Alexane VANDENBORRE, née le 7 octobre, chez Iseult Vanden Broeck et Adrien Vandenborre

Ils se sont mariés



EN AOÛT (SUITE),

Le 29, Aurore Waneuken et Sébastien Vandeveldde

EN SEPTEMBRE,

Le 5, Andreea Manolescu et Jean-François Pappens

Le 5, Carole Goris et Gaëtan Verhaegen

Le 5, Sophie Stichelbaut et Didier Vandercammen

Le 12, Caroline Vermaut et Pierre Semaille

Le 18, Ingrid De Waal et Françoise Braive

Le 19, Eva De Wolf et Vincent Janssens

Le 26, Misa Yamaguchi et Jean-Yves Willems

EN OCTOBRE,

Le 10, Estelle Desmedt et Alessandro Scichilone

Le 10, Elodie De Backer et Gaël Laporte

Le 10, Amélie Chantrain et Jérémy Moeremans

Ils nous ont quittés

EN AOÛT (SUITE)



Agnes Houthoofd, Georgette Maillet, Clau-dine Deprez, Jean Bernardinello

EN SEPTEMBRE,

Rosaria Galluzzo, Patricia Laus, Mireille Tresnie

EN OCTOBRE,

Guy Saudemont, Liliane Penninckx, André Blondiaux

Nous indiquons les décès lorsqu'ils sont transcrits. Selon la commune du décès, la procédure peut prendre quelques semaines avant que la transcription soit effective. C'est pourquoi la liste n'est pas exhaustive

Equitation Couture de Bustons félicite ses élèves



Etriers de Bronze

Nessa Dalcq, Meghann Lekime, Jessica Beneventi, Lali Copus et Emmy Denis

Etriers d'Argent

Léa Vancustem, Agathe Coeckelberghs et Lucie De Vreught

En route pour nouvelle année pédagogique 2020-2021 !

Etriers d'Or

Mila Petitjean et Lenni Ciatto

Non moins méritante : Elise Dubois d'Enghien avec 99 % en théorie et réussite en dressage !

1^{er} degré

Loïc Magnée

Dernière minute

FÊTES DE FIN D'ANNÉE FERMETURE DES SERVICES.

- ▶ **Services communaux** : Nous vous informons que le Centre administratif (Commune et CPAS) sera fermé le vendredi 25 décembre et le samedi 26 décembre, ainsi que le vendredi 1er janvier et le samedi 2 janvier. Infos : 067/287.811.
- ▶ **Bibliothèque communale** : Nous vous informons que la bibliothèque communale sera fermée du 24 décembre au 2 janvier inclus. Infos : 067/63.62.25 - bibliotheque@rebecq.be - www.rebecq-bibliotheque.be
- ▶ **ALE Rebecq** : Nous vous informons que le bureau de l'ALE sera fermé du 25 décembre 2020 au 4 janvier 2021 inclus

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

RAMASSAGE DES SAPINS



La commune procédera comme chaque année au ramassage des sapins après les fêtes de fin d'année. **Merci de sortir vos sapins dégarnis, sans croisillons, ni terre, le dimanche 10 janvier au soir.** Le ramassage sera effectué à partir du lundi 11 janvier, avec un seul passage par rue.

ACTION RADON

Qu'est-ce que le radon ? C'est un gaz inodore, incolore, insipide mais radioactif et naturellement présent dans les sols et les roches. Il est la deuxième cause (après le tabac) de cancer du poumon dans notre pays. Afin d'en diminuer la concentration dans votre habitation, il est primordial de ventiler et aérer votre habitation, y compris en hiver. Pour information, le niveau de référence européen de 300Bq/m³ est dépassé dans 2 à 5% des bâtiments rebecquois (mais il n'existe pas de concentration seuil en terme de risque pour la santé). A ce jour, 135 ménages ont déjà réalisé une mesure de radon chez eux.

Il est possible de faire mesurer le taux de radon présent dans son habitation en se rendant sur le site www.actionradon.be. Pendant la durée de la campagne, le coût de du test (envoi d'un détecteur, analyse des données recueillies après 3 mois et aide éventuelle à la remédiation) est de 15€ (au lieu de 30€).

Plus d'informations également sur : www.afcn.fgov.be, www.actionradon.be, par téléphone au 010/68.66.36 ou à l'adresse commune@brabantwallon.be

L'HIVER ARRIVE..



Nous vous rappelons que chaque particulier est tenu de dégager son trottoir, notamment en hiver lorsque le gel ou la neige le rendent dangereux. Ayons une pensée pour nos facteurs !

VIVRE comme avant...



Cancer du sein : d'anciennes opérées à l'écoute

Les volontaires de Vivre comme avant ont toutes eu un cancer du sein et vont à la rencontre des femmes récemment touchées par cette maladie. Par leur vécu, leur formation et leur présence, elles apportent un témoignage d'espoir ainsi qu'un soutien moral et pratique. Les femmes rencontrées sont aidées à garder espoir, à mieux accepter les traitements et leurs effets secondaires et à mieux connaître toute l'aide qu'elles peuvent trouver auprès de l'équipe médicale, paramédicale et des associations. C'est généralement à l'hôpital que les volontaires rencontrent les femmes opérées d'un cancer du sein, mais les visites peuvent également avoir lieu à domicile. Pendant la visite, la volontaire donne à la patiente des informations pratiques, une prothèse provisoire si nécessaire et ses coordonnées téléphoniques. D'autres actions sont organisées par Vivre comme avant : des groupes de parole, des conférences...

Vous souhaitez rencontrer ou parler à une volontaire ?

Téléphonez au 02/649.41.68 ou Mme Moinil 071/22.12.30

PETIT RAPPEL :

Vous souhaitez être formé POUR DEVENIR Guide communal ?

Prochainement, une séance d'information sera organisée pour les nouveaux candidats guides.

N'hésitez pas à vous joindre à nous !

Renseignements : 067/287 818

UN NOUVEAU conseiller communal

Ce mardi 20 octobre 2020, Mr Fabien Godart a presté serment en tant que conseiller communal. Il remplace Mme Sophie Keymolen, devenue membre du collège provincial en date du 15 octobre 2020.





Formulaire de candidature pour les plaines DE VACANCES COMMUNALES

A REMETTRE POUR LE LUNDI 4 JANVIER 2021 AU PLUS TARD

Coordonnées

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Tél et/ou G.S.M : Mail :

Profession et/ou études en cours :

N° de Registre national : N° de compte bancaire :

TRANCHE D'ÂGE POUR LAQUELLE
VOUS VOUS PORTEZ CANDIDAT

2 1/2 à 6 ans | 6 à 12 ans

BREVET D'ANIMATEUR
OU TITRE ACQUIS

.....
.....
.....
.....
.....

AVEZ-VOUS LE BEPS
(BREVET DES PREMIERS SOINS)?

Oui | Non

Je m'engage à faire parvenir avec le document
ci-joint une lettre de motivation ?

DISPONIBILITÉ(S)

Plaines de détente:

Semaine du 15 au 19 février 2021

Plaines de printemps

Semaine du 6 au 9 avril 2021

Semaine du 12 au 16 avril 2021

EXPÉRIENCE(S) PROFESSIONNELLE(S) :

Pouvez-vous détailler vos différentes expériences profes-
sionnelles en centre de vacances ou en mouvement de
jeunesse ?

.....
.....
.....
.....

AVEZ-VOUS DÉJÀ SIGNÉ UN CONTRAT
MONITEUR (ARTICLE 17) EN 2021 ?

Oui | Non

Si oui, combien de jours ?

Date :

Signature :

Centre Culturel de Rebecq Dans l'attente DE POUVOIR VOUS RETROUVER...



Amis de la culture, vous n'êtes pas sans savoir que nous traversons une crise sanitaire particulière et difficile pour tous. Notre programmation se retrouve en pause depuis plusieurs mois.

Nous avons tenté de revenir mais cette période fut de courte durée. Les mesures sanitaires ne nous permettent pas de vous recevoir dans de bonnes conditions.

Nous vous invitons à consulter notre site internet www.rebecqculture.be et notre facebook C.c.Rebecq pour suivre notre actualité.

En espérant vous retrouver très prochainement !

L'équipe du Centre culturel
Aurélie Debacker
Animatrice

ASBL CENTRE CULTUREL DE REBECQ

Chemin du Croly, 11
1430 Rebecq
ccr.anim1@skynet.be

067/637.067
0471/82.76.09

www.rebecqculture.be

6 RÈGLES D'OR CONTRE LE CORONAVIRUS 11 millions de raisons de tenir bon!



COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

1

Restez à la maison si vous êtes malade.



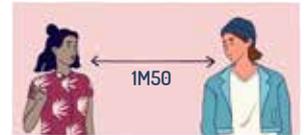
2

Lavez-vous les mains régulièrement.



3

Gardez 1,5 mètre de distance avec les autres personnes.



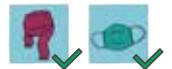
4

Évitez autant que possible de voir d'autres personnes. Utilisez le téléphone, le chat, les emails.



5

Lorsque vous vous trouvez dans l'espace public, couvrez votre bouche et votre nez avec un masque ou une alternative (ex : foulard).



Porter un masque n'est pas suffisant, il est plus efficace de bien respecter les distances de sécurité et les règles d'hygiène.

**PARTAGEZ LES BONS RÉFLEXES.
PAS LE VIRUS.**

www.INFO-CORONAVIRUS.BE